licenciement

Par **kiara12**, le **13/06/2006** à **23:30**

assistante maternelle thérapeutique employée par un centre hospitalier en CDI

lorsqu'il est spécifié dans le contrat de travail
qu 'avant tout licenciement un entretien préalable doit avoir lieu avec la direction afin que celle ci justifie des raisons pour lesquels elle ne confie plus d'enfant

et que cet entretien n 'a pas eu lieu, mais que le licenciement est effective depuis quelques mois

y a t il un recours??

le certificat de travail est il obligatoire aprés le licenciement?

Si oui ? dans quel délai doit il être fourni à la personne licenciée

j espère avoir été clair

Merci

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés